

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 21 MARS 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 21 mars 2022 à 18h30, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillers et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, Madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par loi.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 25 mars 2022.

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires spécifiques aux municipalités, depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leur séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix comme le prévoit le mécanisme permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévues

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Embauche pour le poste de secrétaire et préposée à la perception et taxation
2. Renouvellement du contrat de concession du restaurant du CPA La Souche **REPORTÉ**
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2022-03-092 **1. EMBAUCHE POUR LE POSTE DE SECRÉTAIRE ET PRÉPOSÉE À LA PERCEPTION ET TAXATION**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de secrétaire et préposée à la perception et taxation qui s'est terminé le 2 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a reçu trois candidatures et que 2 candidates ont passé une entrevue verbale.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'embauche de madame Marie-Michelle Duguay comme secrétaire et préposée à la perception et taxation, ayant un statut de salariée permanent à temps complet, le tout au salaire (secrétaire : échelon 5 et préposée, échelon 2), avantages et obligations établis par la convention collective en vigueur à la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. RENOUVÈLEMENT DU CONTRAT DE LA CONCESSION DU RESTAURANT DU CPA LA SOUCHE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucun commentaire ou question n'ont été acheminés au conseil municipal.

2022-03-093

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 52.

Henri Grenier, maire

Marie-Pierre Cyr, directrice générale